

Question 14 :

Pouvez-vous confirmer que dans le cas d'une société en commandite, le contrôle du projet sera déterminé par le pourcentage de votes détenu par la communauté pour l'élection des administrateurs du commandité. Existe-t-il d'autres exigences pour démontrer le contrôle effectif du projet par la communauté?

Réponse 14 :

Les exigences pour démontrer le contrôle effectif du projet par la communauté locale, régionale ou autochtone sont définies à l'article 2.2, *Contrôle et structure de propriété*, du PAE 2009-01.

Le promoteur doit fournir toutes les informations exigées à la section 4.1, *Structure légale*, de la Formule de soumission.